

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **26 mars 2020 à 17 h 45** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame la trésorière Louise Bergeron et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, la présente séance se tient à huis-clos et la délibération et le vote à distance sont permis. Monsieur le conseiller Claude Côté siège par vidéoconférence et le greffier Me Olivier Milot assiste par audioconférence;

20-03-108

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-03-109

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-1903)

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-1903)*.

ADOPTÉE

20-03-110

Désignation des dossiers prioritaires – allègement de la procédure référendaire

ATTENDU l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 en vertu de la *Loi sur la Santé publique (ch. S-2.2)* prévoyant une suspension des procédures référendaires faisant partie du processus décisionnel d'une municipalité et la possibilité d'une procédure allégée devant être autorisée par au moins les deux tiers du conseil;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil désigne comme prioritaire le dossier du *Règlement no 2020-370 décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière;*

QUE le conseil autorise la procédure référendaire allégée décrite à l'arrêté 2020-008 consistant à une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la parution d'un avis public à cet effet.

ADOPTÉE

20-03-111

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2019-363 Concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement modifiant le règlement no 2019-363 concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation*.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de Règlement modifiant le règlement no 2019-363 Concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de *Règlement modifiant le règlement no 2019-363 concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation*, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

ADOPTÉE

20-03-112

Contrat de service de télécommunications – Bell Canada

ATTENDU l'offre de Bell Canada pour les services de téléphonie fixe pour l'ensemble des établissements de la Ville de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer le « contrat cadre sur les services de communication » avec Bell Canada afin d'obtenir le service « Bell Connection totale ». Il s'agit d'un contrat de 5 ans renouvelable automatiquement et comprend les frais mensuels périodiques par emplacement ainsi que les frais non périodiques d'installation.

ADOPTÉE

Période de questions

Compte tenu des directives sanitaires émises par le gouvernement provincial, la présente séance est tenue à huis-clos. Il n'y a donc pas de questions de l'assistance.

20-03-113

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 18 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire